

Règlement Intérieur – Formation "Chien au Troupeau" V3 du 28/07/2025

Ce règlement s'applique à toute personne participant à une formation organisée par Étienne Serclérat – Chien au Troupeau.

Il est remis et signé au moment de l'inscription. Sa signature vaut acceptation de son contenu.

1. Champ d'application

Ce règlement s'applique pendant toute la durée de la formation, sur le terrain extérieur de La Couvertorade, incluant les espaces de travail pratiques et le cabanon utilisé pour l'abri ou les échanges en cas de mauvais temps.

Il s'applique aussi sur les terrains de Chabreloche dans les mêmes conditions.

2. Règles générales de sécurité

- Les chiens doivent être **attachés, tenus en laisse ou gardés dans le véhicule** en dehors des exercices.
- Des **chiens de protection**, des brebis et des **clôtures électrifiées** peuvent être présents sur le site.
- Les consignes données par le formateur concernant la sécurité des animaux, des personnes ou des équipements doivent être **strictement respectées**.
- Tenez vous **loin des barrières** d'entrée des parcs d'entraînement pour des raisons de sécurité

3. Consignes générales

- Ne rentrez pas en interaction avec les animaux présents sur le site autre que les brebis (cheval, chiens...)
 - Si vous avez une chienne en chaleur, veuillez la tenir à l'écart des autres chiens
-

4. Comportement attendu

- Chaque stagiaire s'engage à adopter un **comportement respectueux et bienveillant** envers les autres stagiaires, le formateur, les animaux et les chiens présents.
- La formation repose sur des principes de **calme, d'observation et de remise en question** : chacun est invité à s'impliquer activement dans cette démarche.

5. Assiduité et ponctualité

- Les horaires sont définis en amont. La présence est obligatoire. En cas de retard ou d'absence, **merci de prévenir au plus tôt** le formateur.
- Le contenu étant progressif, toute absence peut impacter la compréhension globale de la formation.

6. Conditions de participation

- Aucune connaissance spécifique n'est exigée pour suivre le stage. Il est toutefois recommandé que le chien connaisse les ordres de base (assis, stop...).
- Il est conseillé de **commencer à travailler l'ordre d'éloignement** en amont du stage.
- Les chiens sont acceptés dès l'âge de **3 mois**, avec un encadrement adapté.
- Les chiens doivent être à jour de leur **vaccination et vermifugation**.
- Le matériel de base peut être personnel ou prêté sur place (longe, laisse, bâton...).
- Il est de la responsabilité du stagiaire de vérifier s'il dispose d'une **assurance responsabilité civile** couvrant les activités avec son chien.
- Tous les outils coercitifs sont interdits durant le stage (collier électrique, collier torcatus) et en particulier tout dispositif piquant, électrique ou étrangleur sans boucle d'arrêt.

7. Hygiène et conditions sanitaires

- Merci de respecter les lieux (terrain, installations, cabanon).
- En cas de problème de santé concernant le chien (boiterie, toux, parasite...), merci d'en informer le formateur.

8. Matériel pédagogique

- Le matériel utilisé (longes, barrières, bâtons, etc.) doit être respecté. Toute dégradation volontaire pourra entraîner une facturation.
- Les contenus théoriques sont délivrés sous forme orale ou via un paperboard lors des temps d'échanges. Il est possible de prendre en photo les explications figurant sur le paperboard. Un document synthétique est transmis en fin de stage.

9. Discipline – Sanctions

En cas de non-respect grave ou répété des règles (mise en danger d'autrui, violence verbale, maltraitance animale, refus des consignes...), le formateur pourra décider de l'**exclusion temporaire ou définitive** du stagiaire.

Une solution amiable pourra être envisagée. Le stagiaire en cas de contestations peut envoyer une lettre de réclamation en recommandé à Etienne Serclerat

A défaut d'accord amiable, le stagiaire a la possibilité de saisir gratuitement le médiateur de la consommation dont relève chien au troupeau à savoir l'Association des Médiateurs Européens (AME CONSO), dans un délai d'un an à compter de la réclamation écrite adressée au professionnel.

10. Évaluation et attestation

- Un **bilan oral des acquis** est réalisé en fin de formation.
 - Une **enquête de satisfaction** est proposée à chaque participant.
 - Une **attestation de présence** pourra être délivrée sur demande.
-

Signature du stagiaire :

Nom :

Date :/...../.....

Signature :